



Avignon, le 17 mars 2020

## **COVID19: MESURES DE RESTRICTION DES DÉPLACEMENTS**

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, le Président de la République a annoncé hier soir des mesures de réduction stricte des déplacements hors de son domicile jusqu'au 31 mars prochain.

1. Afin d'éviter tout regroupement de personnes, chaque citoyen est invité à rester chez lui à compter de ce jour 12h00 :

Seuls les déplacements répondant aux cas de figure suivants sont autorisés :

- trajet domicile-travail lorsque l'activité professionnelle ne peut pas être différée
- ravitaillement en produits de première nécessité ;
- · sorties pour raison médicale ;
- · déplacements pour motif familial impérieux ;
- sorties courtes à proximité du domicile destinées à l'activité physique individuelle et aux besoins des animaux de compagnie

Les personnes qui souhaitent bénéficier de ce régime dérogatoire doivent se munir, à l'occasion de chacun de leurs déplacements hors de leur domicile, d'une attestation de déplacement.

Celle-ci peut être téléchargée sur le site internet de la préfecture : <a href="http://www.vaucluse.gouv.fr/covid-19-attestation-derogatoire-de-deplacement-a13005.html">http://www.vaucluse.gouv.fr/covid-19-attestation-derogatoire-de-deplacement-a13005.html</a>.

2. S'agissant des trajets domicile-travail lorsque l'activité professionnelle ne peut pas être différée :

Une attestation spécifique à remplir par l'employeur est désormais téléchargeable en ligne : <a href="http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/justificatif-de-deplacement-professionnel.pdf">http://www.vaucluse.gouv.fr/IMG/pdf/justificatif-de-deplacement-professionnel.pdf</a>

Chacun d'entre nous peut agir contre la diffusion du COVID-19 : adoptons les gestes barrières et respectons les mesures de distanciation sociale !

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Salver sans se serrer la main, éviter les embrassades



Porter un masque quand on est malade

Contact Presse pref-communication@vaucluse.gouv.fr